



Visa humanitaire | Fiche d'information sur la lettre d'accompagnement

Votre courrier doit être rédigé en français, en allemand, en italien ou en anglais.

Décrivez vos problèmes personnels concrets dans votre pays d'origine.

- En quoi êtes-vous plus en danger que le reste de la population de votre lieu de résidence?
- Qu'avez-vous déjà entrepris dans le but de trouver protection?
- Avez-vous des problèmes concrets ou êtes-vous privé-e de la protection de l'Etat en raison de vos opinions religieuses ou politiques ou de votre appartenance à une minorité ou à un groupe social déterminé?

Attention: l'indication d'une position sociale n'est pas suffisante. Vous devez mettre en évidence le lien entre les dangers encourus et les activités que vous exercez ou des caractéristiques individuelles.

Si vous ne séjournez pas dans votre pays d'origine: êtes-vous enregistré-e auprès des autorités de votre pays de résidence actuel et/ou auprès du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)?

- Si non: pourquoi?
- Si oui: où en est votre procédure auprès du HCR?

Si vous vous êtes rendu-e dans un pays tiers dans le but d'y déposer une demande de visa humanitaire, expliquez pourquoi vous ne pouvez pas y rester.

Les éléments avancés doivent être étayés par des documents et des preuves.